

**Communiqué
Le 2 juin 2025**

Réforme du RSA et de l'allocation chômage : le décret de la honte !

Malgré l'avis défavorable rendu par le conseil national de la lutte contre l'exclusion¹, le gouvernement a publié par décret le 31 mai son régime de sanctions des demandeurs-euses d'emploi qui ne respecteraient pas leurs obligations à chercher activement du travail. Ces obligations figurent dans le « contrat d'engagement » que ces dernier-es sont contraint-es de signer avec leur conseiller-e France Travail. Ce qui signifie que l'ensemble des chômeurs-euses mais également les personnes allocataires du RSA, celles suivies par les Missions locales mais également en situation de handicap au travers de Cap emploi sont concernées. Avec comme menace de sanction selon les cas de un à 4 mois de suspension partielle ou totale de leurs allocations chômage ou RSA ! Cette sanction à laquelle est jointe la suppression de la personne concernée de la liste des demandeur-euses d'emploi peut même être portée à 12 mois en cas de fraude ou « *fausse déclaration* »... En résumé, la chasse au chômeur-euse est lancée ! Et ça tombe bien France Travail doit tripler d'ici 2027 son nombre de contrôles ! Quand dans le même temps la chasse à la fraude fiscale est elle aux abonnés absents.

Le message est clair : le gouvernement Bayrou accélère sa politique d'agression contre les travailleurs et travailleuses les plus vulnérables qui ont au contraire un besoin urgent d'être soutenues par une protection sociale et des services publics de qualité. Encore plus dans la période où ce sont des centaines de milliers d'emplois qui disparaissent ou qui ont déjà disparu. Loin de prendre la mesure de la situation, Bayrou s'adonne à la pratique du bouc émissaire et va donc jeter cyniquement des dizaines de milliers de travailleurs et de travailleuses supplémentaires dans la misère noire. Tout cela pour financer sa politique au service de la finance et de la guerre.

Ce décret de la honte ne doit pas passer. L'Union syndicale Solidaires appelle à construire le rapport de force indispensable pour en obtenir l'abrogation ainsi que celle du RSA conditionné contraire aux droits humains. Dans la rue et au besoin en justice, Solidaires sera présent aux côtés des travailleurs et travailleuses avec ou sans emploi pour la justice sociale.

¹ <https://solidarites.gouv.fr/avis-du-cnle-sur-la-loi-pour-le-plein-emploi-pour-une-securisation-des-droits-et-des-ressources-des-allocataires-du-rsa>